



UNE PREMIÈRE !!

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR N'A PAS PRÉSENTÉ LE PLF 2022 DU MINISTERE DE L'INTÉRIEUR AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DES PRÉFECTURES, SOUS-PRÉFECTURES, SGCD ET SGAMI.

A LA DEMANDE FERME DE FO, LE PLF 2022 A PÛ ÊTRE PRÉSENTÉ LE MARDI 17 NOVEMBRE 2021, NON PAR LE MINISTRE, MAIS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.

MERCI POUR CETTE « BELLE » MARQUE DE CONSIDÈRATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT !! SEULS LES ACTES FONT FOI, PAS LES BONNES PAROLES NI LES PROMESSES !

POUR 2022, LE MINISTÈRE NOUS VEND :

- ⇒ **UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Hors Titre 2) EN HAUSSE**
- ⇒ **UNE MASSE SALARIALE PRÉSERVÉE (Titre 2 : CHARGES LIÉES AUX RÉNUMÉRATIONS)**
- ⇒ **UN PLAFOND D'EMPLOI ÉQUIVALENT (EFFECTIF MAXIMAL AUTORISÉ)**



FO VOUS DÉCORTIQUE LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

⇒ **UN PLAFOND D'EMPLOI STABLE ?**

OUI MAIS : les préfetures (dont les SGCD) accueillent toujours des missions supplémentaires, en volumétrie très supérieure au transfert réalisé de postes de travail (+662 ETPT). Il n'y a aucune mesure catégorielle.

Seules évolutions notables : création de 190 ETPT en contractuels en priorité pour les services Etrangers et de 400 postes d'apprentis (soit 400 maîtres d'apprentissage pour 50% de leur temps de travail = - 200 ETP)

⇒ **UNE MASSE SALARIALE** qui évolue uniquement par effet GVT (2,9 %)

⇒ **UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT** dont la hausse se limite à compenser l'inflation (1 %)

⇒ **UN BUDGET « INVESTISSEMENT »** avec des grands chantiers fléchés « Plan de relance », qui ne sont qu'un « EFFET D'AUBAINE » permettant de réaliser des travaux antérieurement non programmables, faute de financement ministériel pluriannuel. Par contre, les équipes « IMMOBILIER » des SGCD sont sous-dimensionnées pour gérer des opérations de plusieurs millions d'euros. Encore scandaleux.

FO DÉNONCE UN MANQUE FLAGRANT D'AMBITION DE RECONNAISSANCE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

FO DEMANDE UN URGENT « COUP DE POUCE » EN TERME DE RÉMUNÉRATION EN 2022 POUR LES PERSONNELS EXPLOITÉS, AYANT EU DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ÊCRÉTÉES NON PAYÉES.



PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, de la FILIÈRE SOCIALE DES PRÉFECTURES, SOUS-PRÉFECTURES, SGCD et SGAMI

Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>

